



# Contenu du programme

## Formation du 02 octobre 2020

### Respecter et dépasser les obligations en matière de comptabilité spéciale

#### Thème de la formation

La comptabilité spéciale : des textes à sa mise en œuvre.

#### L'objectif global de la formation

Comprendre le cadre légal, les obligations en matière d'organisation de la comptabilité spéciale.

#### Les objectifs pédagogiques

- Les fondamentaux de la comptabilité spéciale ;
- L'organisation de l'étude et le manuel de procédures ;
- Les risques et le contrôle interne pour sécuriser la comptabilité spéciale ;
- Les fonctionnalités des logiciels métiers.

#### Le public concerné

Administrateurs judiciaires  
Mandataires judiciaires  
Collaborateurs et stagiaires des études.

#### Les prérequis

Pas de prérequis exigé.

#### Les méthodes pédagogiques

- Echanges avec les participants pour cartographier les problématiques rencontrées ;
- Présentation orale d'un support

PPT® ;

- Présentation de plusieurs organisations de l'étude ;
- Exercices, études de cas.

#### Les modalités évaluation

- Evaluation à chaud : questionnaire d'évaluation (QCM) distribué en fin de journée ;
- Evaluation à froid : questionnaire d'utilisation des préconisations distribuées lors du séminaire ;
- Questionnaire d'évaluation à la fin de la journée.

#### Les modalités de suivi

Remise de l'attestation de fin de formation.

#### Le contenu de la formation

##### 1 / Le cadre et les textes (1h)

- Titre X de l'Arrêté du 18 Juillet 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2018/7/18/JUSC1819916A/jo/texte>) ;
- Articles R 814-29 à R 814-49 du Code de commerce, R 626-40, L 663-3 du C.com.

##### 2 / Le fonctionnement de la comptabilité spéciale (4h)

- Organisation de la comptabilité spéciale et procédures internes ;

- Risques, contrôle interne et comptabilité spéciale ;
- Les logiciels métier : certification, fonctionnalités, respect des obligations et du contrôle interne ;
- QCM et exercices.

### **3 / Le contrôle de la comptabilité spéciale (3h)**

- Le commissaire aux comptes ;
- Le contrôle triennal ;
- Le contrôle occasionnel ;
- QCM de fin de formation.

#### **La qualité précise du formateur**

##### **Philippe BAU**

Expert-comptable diplômé, commissaire aux comptes, expert près la Cour d'appel de Lyon, membre de la Compagnie des experts-comptables de justice, de la Compagnie des experts en gestion d'entreprise.

##### **Thierry BOUVET**

Mandataire judiciaire  
Membre de la Caisse de Garantie des AJMJ

#### **Le nombre de participants**

20 maximum

#### **Le montant du coût / jour**

400 € AJ / MJ

300 € Collaborateurs AJ / MJ

300 € Stagiaires AJ / MJ

#### **Lieu**

Centre de formation du CNAJMJ  
336/340 rue Saint Honoré  
75001 Paris

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé